

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Patricia Bernard, Marie-Lou Darveau et Christine Thibeault, messieurs les conseillers François Potvin, Denis Bourgault et Jean-François Lavoie.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT :

M. Jean-Sébastien Nadeau.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la diffusion en simultanée sur YouTube.

2025-163

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
 2. Revue de l'ordre du jour
 3. Déclaration de conflit d'intérêts
 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18-08-2025, avec dispense de lecture
 5. Suivi du procès-verbal
 6. Période de questions en lien avec l'ordre du jour
 7. Correspondance
 8. Approbation des comptes et des variations budgétaires du mois d'août 2025
 9. Autorisation de factures de 25 000 \$ et plus
 10. Sollicitations, invitations, adhésions
 11. Haie brise-vent sur l'avenue du Rocher
 12. Octroi du renouvellement du contrat de déneigement ECH-01
 13. Octroi du mandat d'étude préparatoire et ingénierie des infrastructures et du poste de pompage pour le Parc Agroalimentaire de Normandin et de la RIPI
 14. Adjudication de l'inspection télévisée de 2.5 km de conduite d'égout et de structures souterraines
 15. Adoption du contrat de travail 2025-2029 du directeur général et greffier
 16. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 621-2025 visant à abroger le règlement numéro 378-2007 de tarification du service de combat des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie d'automobile des non-résidents
 17. Dépôt d'une demande au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) sous le volet Redressement - Sécurisation - Réfection chemin Alfred-Villeneuve
 18. Démarche MADA – Désignation d'une personne élue responsable du dossier "Aînés" et création d'un comité de pilotage
 19. MADA - Prolongation du Plan d'action Familles, Aînés et Saines habitudes de vie 2020-2024
 20. Adoption du calendrier des séances publiques pour 2026
 21. Rapport des élus
 22. Varia
 23. Questions du public
 24. Prochaine assemblée publique le 2 octobre 2025
 25. Levée de l'assemblée
-

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucun conflit d'intérêts.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2025-164

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 18-08-2025, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 18 août 2025, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 18 août 2025, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi.

PÉRIODE DE QUESTIONS EN LIEN AVEC
L'ORDRE DU JOUR :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents en lien avec l'ordre du jour.

2025-165

CORRESPONDANCE :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; SUIVI DU RAPPORT FINANCIER : Opinion avec réserve de l'auditeur indépendant

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean; SUIVI DE L'APPEL À PROJETS DU FONDS SANTÉ DURABLE ET BIEN-ÊTRE DES COMMUNAUTÉS (FSDBEC) - CYCLE 2025-2028 : Acceptation du projet "Réfléchir, s'unir et verdir" selon certaines conditions

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs; SUIVI DE LA DEMANDE AU PROGRAMME OASIS : Acceptation du projet

2025-166

APPROBATION DES COMPTES ET DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES DU MOIS D'AOÛT 2025 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes et variations budgétaires du mois d'août 2025 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes et les variations budgétaires du mois d'août 2025 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois d'août 2025, pour un montant de 1 303 363.14 \$ et des variations budgétaires le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu(e) mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 08-2025

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-167

**AUTORISATION DE FACTURES DE 25 000 \$ ET
PLUS :**

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes, supérieure à 25 000 \$:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2025-07-31	Excavation Michel Paradis Inc.	Réfection carré Morin - décompte #1	462 612.65 \$
2025-08-21	Dufresne Asphalte Inc.	Travaux d'asphaltage - Rang 4	29 360.02 \$
2025-06-25	Dufresne Asphalte Inc.	Travaux d'asphaltage - rue Lydoric Doucet et Saint-Cyrille	41 407.56 \$
2025-08-31	Fernand Boilard Inc.	Parc éponge carré Marie-Brassard décompte #1	110 133.12 \$
2025-08-25	Excavation Michel Paradis Inc.	Réfection carré Morin - décompte #2	72 486.74 \$
2025-08-29	SAGA consultants	Réaménagement parc du Centenaire	23 920.00 \$

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-168

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Aucune demande.

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées:
- Mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2025-169

HAIE BRISE-VENT SUR L'AVENUE DU ROCHER :

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente 2020-2024 entre la Ville de Normandin et la Ferme MLS concernant l'implantation et le maintient d'une haie brise-vent située sur l'avenue Du Rocher est venu à échéance le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'IL n'a pas été possible de s'entendre avec la Ferme MLS sur le contenu d'une future entente et donc pour son renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE la ville désire maintenir l'usage de la haie brise-vent pendant la saison hivernale 2025-2026.

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin paie à la Ferme MLS la somme de 1 000\$ pour le maintient de la haie brise-vent pendant la saison hivernale 2025-2026;

QUE la somme soit prise au budget d'opération à l'item Location, autre entrepreneur.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-170

OCTROI DU RENOUVELLEMENT DU
CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ECH-01 :

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement pour le lien routier (ECH-01) était à échéance après l'hiver 2024-25;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoyait la possibilité de renouveler pour deux années supplémentaires, soit 2025-2026 et 2026-2027, si les deux parties le désirent;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur G. Lévesque Terrassement a été contacté par la municipalité afin de connaître ses intentions de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties désirent maintenir l'option de renouvellement pour la saison hivernale 2025-2026, sous réserve d'une confirmation par résolution du conseil municipal, conformément aux conditions et modalités prévues.

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin renouvelle le contrat de déneigement ECH-01 pour la saison 2025-2026 à G. Lévesque Terrassement (GLT) pour un montant de 133 000.00 \$ avant taxes conformément aux dispositions prévues au devis initial;

QUE les sommes nécessaires soit prise dans le budget de fonctionnement.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-171

OCTROI DU MANDAT D'ÉTUDE
PRÉPARATOIRE ET INGÉNIERIE DES
INFRASTRUCTURES ET DU POSTE DE
POMPAGE POUR LE PARC AGROALIMENTAIRE
DE NORMANDIN ET DE LA RIPI :

CONSIDÉRANT QUE la ville de Normandin s'est portée acquéreur d'une partie des terrains constituant le Parc Agroalimentaire - Secteur Normandin;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CONSIDÉRANT QUE les exigences environnementales actuelles nécessitent une modification au concept ayant été approuvé en 2009 par le ministère de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la firme choisie pour la réalisation du mandat possède une très bonne connaissance du dossier et possède les effectifs requis pour la réalisation du nouveau concept qui comprend l'ajout d'une station de pompage "Sans trop plein";

CONSIDÉRANT l'offre de service préparée par la Firme Stantec Experts-conseils ltée déposée à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale du Parc Industriel de la MRC de Maria-Chapdelaine (RIPI) est propriétaire à 50% du Parc agroalimentaire - Secteur Normandin et que le présent mandat est donné conjointement par la ville de Normandin et la RIPI;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est conjoint, les deux entités contribueront financièrement chacun à 50% de la facture du présent mandat;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le conseil de la ville de Normandin accepte l'octroi du mandat de réalisation des plans et devis du Parc Agroalimentaire à la Firme Stantec Experts-conseils ltée, pour un montant de 109 300,00 \$, plus les taxes applicables. Les honoraires sont répartis selon la section 8 de l'offre de service de Stantec, et seront assumés à 50% par la ville de Normandin et 50% par la Régie intermunicipale du Parc industriel de la MRC de Maria-Chapdelaine.

QUE les sommes soient puisées dans le programme triennal d'immobilisation pour une somme de 20 000\$ et par l'excédent de fonctionnement non affecté pour la somme de 34 650\$.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-172

**ADJUDICATION DE L'INSPECTION TÉLÉVISÉE
DE 2.5 KM DE CONDUITE D'ÉGOUT ET DE
STRUCTURES SOUTERRAINES :**

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées par Aqua Date nécessite de l'inspection télévisée sur 2.5 km de conduites d'égout et de structures souterraines;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin a procédé à une demande de prix pour l'inspection télévisée à des firmes spécialisées dans ce type d'inspection;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues et analysées quant à leur conformité;

CONSIDÉRANT QUE la firme Can-Explore s'est avérée le plus bas soumissionnaire conforme avec un prix de 29 619,15 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin accorde l'inspection télévisée de 2.5 km de conduite d'égout et de structures souterraines à Can-Explore pour un montant de 29 619.15 \$ avant taxes.

QUE les sommes nécessaires soit prise dans le budget de fonctionnement.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2025-173

ADOPTION DU CONTRAT DE TRAVAIL 2025-2029 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER :

CONSIDÉRANT le renouvellement de la Politique de conditions de travail des employés cadres 2025-2029;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général et greffier n'était pas inclus dans la Politique;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-139 adoptée le 12 août 2024 autorisait le maire à négocier le contrat de travail du directeur général et greffier;

CONSIDÉRANT le contrat présenté lors du Comité plénier du 8 septembre dernier 2025.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin adopte le contrat des conditions de travail du directeur général et greffier tel que présenté aux membres du conseil le 8 septembre dernier et qui prendra effet rétroactivement en date du 1er janvier 2025 et qui viendra à échéance le 31 décembre 2029;

QUE le conseil autorise M. Jean Morency, Maire à signer le contrat de travail;

QUE le Conseil autorise le transfert de l'excédent de fonctionnements non affecté, les sommes nécessaires afin d'assurer les crédits pour la mise en place du contrat.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-174

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 621-2025 VISANT À ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 378-2007 DE TARIFICATION DU SERVICE DE COMBAT DES INCENDIES POUR LES INTERVENTIONS DANS LE CADRE D'INCENDIE D'AUTOMOBILE DES NON-RÉSIDENTS :

Madame la conseillère Christine Thibeault donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 621-2025 visant à abroger le règlement numéro 378-2007 de tarification du service de combat des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie d'automobile des non-résidents.

Un projet de ce règlement est également présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

2025-175

DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) SOUS LE VOLET REDRESSEMENT - SÉCURISATION - RÉFLECTION CHEMIN ALFRED-VILLENEUVE :

CONSIDÉRANT QUE le Programme à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée des coûts des travaux

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la Municipalité, M. Stéphane Laliberté représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil municipal de la ville de Normandin autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur des travaux publics, M. Stéphane Laliberté est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-176

DÉMARCHE MADA – DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE ÉLUE RESPONSABLE DU DOSSIER "AÎNÉS" ET CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville Normandin a confirmé sa participation le 10 juin 2024 à une demande collective d'aide financière pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet I, sous la coordination de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet I, la Ville de Normandin désire réaliser la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin avait déjà nommé une personne responsable des questions Aînés et Familles lors de la précédente politique Famille, Aînés et Saines Habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA relève d'un pouvoir de la Ville lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes aînées;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

QUE le conseil municipal de la ville de Normandin

- nomme Madame Christine Thibeault à titre de personne élue responsable du dossier "Aînés";

Laquelle personne aura le mandat :

- D'assumer le leadership de l'élaboration ou de la mise à jour de la politique et du plan d'action;
- De représenter les intérêts des personnes aînées auprès du conseil municipal et de la communauté;
- D'assurer le lien entre le comité de pilotage et le conseil municipal.

- procède à la création d'un comité de pilotage représentatif du milieu sous la présidence de la personne responsable du dossier "Aînés" et dont au moins deux sièges sont réservés à des personnes aînées.

Lequel comité aura le mandat :

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale;
- De recommander la politique et son plan d'action MADA au conseil municipal ou de ville;
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-177

**MADA - PROLONGATION DU PLAN D'ACTION
FAMILLES, AÎNÉS ET SAINES HABITUDES DE VIE
2020-2024 :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé la démarche MADA conformément aux engagements convenus dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour 2020-2024;

CONSIDÉRANT QUE la Politique Familles, Aînés et Saines habitudes de vie 2020-2024 de la municipalité est échue depuis le 31 décembre 2024 et que certaines actions du plan d'action sont toujours d'actualité selon le bilan réalisé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe actuellement à élaboration de la nouvelle politique intégrée de la MRC conformément à la démarche MADA, dont les travaux ont occasionné des délais supplémentaires, reportant ainsi son adoption en 2026;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accorde une grande importance à la qualité de vie des personnes aînées et des familles, et souhaite assurer une continuité des actions auprès de ces publics en 2025;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin accepte de prolonger le plan d'action Familles, Aînés et Saines habitudes de vie 2020-2024 pour un an, soit jusqu'en 2025.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-178

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES
PUBLIQUES POUR 2026 :**

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les Cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de début de chacune;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026. Ces séances se tiendront à 20 h;

lundi, 19 janvier	lundi, 17 août
lundi, 16 février	lundi, 14 septembre
lundi, 16 mars	lundi, 19 octobre
lundi, 13 avril	lundi, 9 novembre
lundi, 11 mai	lundi, 7 décembre
lundi, 15 juin	lundi, 14 décembre
lundi, 13 juillet	

QU'avis public du contenu du présent calendrier soit publié, conformément à la Loi.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

VARIA :

Aucun varia.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 2 OCTOBRE 2025 :

2025-179

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 51.

DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jean Morency, maire

Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier